



Association
AFR Bassée / Multi-Accueil Mil'Mouch
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siège social

75 rue Simone Veil
77480 – BRAY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Siège Social :
78, rue Paul Jozon
77300 Fontainebleau
Tél +33 (0)1 64 22 77 44
Fax +33 (0)1 60 72 30 88

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
SARL au capital de 28 000 € - 382 338 283 RCS Melun - Siret 382 338 283 00023 - APE 6920 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 46382338283
Commissariat aux comptes

Association AFR Bassée /Multi-Accueil Mil'Mouch

Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siège social

75 rue Simone Veil

77480 – BRAY SUR SEINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

A l'Assemblée Générale des Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AFR BASSÉE/MULTI-ACCUEIL MIL'MOUCH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821.-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fontainebleau, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
FIDELIANCE DAUGE
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Maryline BRISSET
Associée

DocuSigned by:
BRISSET Maryline
62580CE976E3412...

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
FRAIS D'ETABLISSEMENT	54 125.27	57 490.27
Honoraires et Frais	67 263.27	67 263.27
Amort. honoraires	13 138.00	9 773.00
TERRAINS	97 234.90	99 225.90
Terrains	65 300.00	65 300.00
Agencemts et aménagts terrains	39 811.90	39 811.90
Amor.Agencts,aménagts terrains	7 877.00	5 886.00
CONSTRUCTIONS	859 606.00	913 011.00
Constructions	1 068 090.00	1 068 090.00
Amort. Constructions	208 484.00	155 079.00
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE	24 014.06	27 053.07
Install techniques, matériels	2 368.98	1 618.99
Install générales, agencements	17 050.59	17 050.59
Matériel bureau , informatique	2 777.00	2 777.00
Mobilier	13 072.49	13 072.49
Amort.Install. matér,outillage	1 185.00	619.00
Amort. install. agencements	3 342.00	2 489.00
Amortiss.matériel de bureau	1 119.00	193.00
Amortissements mobilier	5 609.00	4 165.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 034 980.23	1 096 780.24
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	644.13	3 205.14
Clients et Comptes rattachés	644.13	3 205.14
Clients douteux ou litigieux		75.00
Provision dépréciation client		75.00
AUTRES	58 230.00	40 000.00
Produits à recevoir	58 230.00	40 000.00
DISPONIBILITES	273 462.59	333 584.22
Banque CCP		24 556.70
Crédit Agricole	164 817.89	231 789.24
C.I.C	108 644.70	
Livret A CCP		77 052.62
Caisse		185.66
TOTAL ACTIF CIRCULANT	332 336.72	376 789.36
TOTAL GENERAL	1 367 316.95	1 473 569.60

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE	114 108.62	114 108.62
Capital		114 108.62
Valeur patrimoine intégrée	114 108.62	
REPORT A NOUVEAU	291 628.91	198 348.26
Report à nouveau(solde crédit)	291 628.91	198 348.26
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	61 165.41	93 280.65
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	344 572.12	405 737.53
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	280 794.29	298 286.87
subventions invest. CAF	339 200.00	339 200.00
Subventions MSA	10 000.00	10 000.00
Subventions d'investissement	68 405.71	50 913.13
TOTAL FONDS PROPRES	625 366.41	704 024.40
TOTAL FONDS DEDIES		
TOTAL PROVISIONS		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	684 244.77	736 072.20
Emprunts Crédit Agricole	684 244.77	736 072.20
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 885.43	5 580.00
Fournisseurs	6 885.43	5 580.00
DETTE FISCALES ET SOCIALES	50 820.34	27 893.00
Personnel Rémunérations dues	15 983.34	
Dettes prov. congés à payer	8 405.00	9 103.00
Sécurité sociale	20 216.00	16 724.00
Organismes sociaux à payer	4 367.00	
Chges sociales congés à payer	1 849.00	2 066.00
TOTAL DETTES	741 950.54	769 545.20
TOTAL GENERAL	1 367 316.95	1 473 569.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	67 760.32		70 790.27		3 029.95	4.28
Frais de garde	44 427.80		62 193.55		17 765.75	28.57
Réservation berceaux	23 332.52		8 596.72		14 735.80	171.41
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	26 827.26		44 492.27		17 665.01	39.70
Emplois aidés	26 827.26		44 492.27		17 665.01	39.70
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	281 815.61		359 902.54		78 086.93	21.70
Suventions CAF 77 / MSA	208 342.69		242 797.85		34 455.16	14.19
Subventions régions, communes	73 472.92		117 104.69		43 631.77	37.26
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS	3 119.58		814.84		2 304.74	282.85
Repr prov Créances	75.00				75.00	
Transfert de charge	3 044.58		814.84		2 229.74	273.64
AUTRES PRODUITS	159.25				159.25	
Contributions financières div	159.25				159.25	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	379 682.02		475 999.92		96 317.90	20.23
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	61 513.08		46 336.89		15 176.19	32.75
Fournitures non stockables-eau	5 920.69		5 432.54		488.15	8.99
Fournit entretien petit équipt	3 298.02		4 653.31		1 355.29	29.13
Fournitures administratives	432.45		768.46		336.01	43.73
Fournit.d'activités dont alim	18 412.12		11 782.72		6 629.40	56.26
Intervenant extérieur	751.76				751.76	
Entretiens des locaux	7 060.00				7 060.00	
Maintenance	680.40				680.40	
Primes d'assurances	2 535.66		2 308.39		227.27	9.85
Honoraires	8 680.00		6 084.00		2 596.00	42.67
Publicité, publications	723.65		592.76		130.89	22.08
Voyages et déplacements	6 442.19		2 985.55		3 456.64	115.78
Frais postaux et de télécomm.	886.23		1 071.76		185.53	17.31
Aut frais et comm prestat serv	847.96		438.52		409.44	93.37
Divers			7 759.72		7 759.72	100.00
Concours divers (cotisations.)	225.70		1 089.16		863.46	79.28
Frais de formations	3 450.00		1 370.00		2 080.00	151.82
Autres charges intervenant ext	1 166.25				1 166.25	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	17 471.18		8 353.00		9 118.18	109.16
Format Professionnelle continu	10 419.18		4 191.00		6 228.18	148.61
Taxes foncières	7 052.00		4 162.00		2 890.00	69.44
SALAIRES ET TRAITEMENTS	251 587.73		229 394.13		22 193.60	9.67
Salaires, appointements	250 706.06		219 141.13		31 564.93	14.40
Congés payés	698.00		9 103.00		9 801.00	107.67
Indemnités et avantages divers	1 579.67		1 150.00		429.67	37.36
CHARGES SOCIALES	46 722.47		41 731.87		4 990.60	11.96
Cotisations à l'URSSAF	24 266.19		36 393.68		12 127.49	33.32
Cotisations aux mutuelles	1 407.46		459.30		948.16	206.44
Cotisation caisses de retraite	15 106.93		1 468.89		13 638.04	928.46
Cotisations prévoyance	4 382.89				4 382.89	
Charges / provisions CP	217.00		2 066.00		2 283.00	110.50
Médecine du travail, pharmacie	1 776.00		1 344.00		432.00	32.14

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	62 550.00		61 693.00		857.00	1.39
Dot.amortimmob incorp et corp.	62 550.00		61 693.00		857.00	1.39
DOTATIONS AUX PROVISIONS			75.00		75.00	100.00
Dotat prov Créances			75.00		75.00	100.00
AUTRES CHARGES	600.70				600.70	
Perte s/ créance irrécouvrable	75.00				75.00	
Créances de l'exercice	397.51				397.51	
Chge diverse gestion courante	128.19				128.19	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	440 445.16		387 583.89		52 861.27	13.64
RESULTAT D'EXPLOITATION	60 763.14		88 416.03		149 179.17	168.72
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 068.60		552.62		515.98	93.37
Produits financiers	1 068.60		552.62		515.98	93.37
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 068.60		552.62		515.98	93.37
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	18 963.45		12 819.55		6 143.90	47.93
Intérêts des emprunts dettes	18 963.45		12 819.55		6 143.90	47.93
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	18 963.45		12 819.55		6 143.90	47.93
RESULTAT FINANCIER	17 894.85		12 266.93		5 627.92	45.88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	78 657.99		76 149.10		154 807.09	203.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION			4.00		4.00	100.00
Regul Salaire			4.00		4.00	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	17 492.58		17 445.54		47.04	0.27
Quotepart des subv investis	17 492.58		17 428.13		64.45	0.37
Autres produits exceptionnels			17.41		17.41	100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 492.58		17 449.54		43.04	0.25
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			317.99		317.99	100.00
Autres charges exceptionnelles			317.99		317.99	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			317.99		317.99	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 492.58		17 131.55		361.03	2.11
TOTAL DES PRODUITS	398 243.20		494 002.08		95 758.88	19.38
TOTAL DES CHARGES	459 408.61		400 721.43		58 687.18	14.65
EXCEDENT OU DEFICIT	61 165.41		93 280.65		154 446.06	165.57

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Evaluation des amortissements	8
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	9
Charges à payer	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	9
Valorisation des contributions volontaires	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1. Description de l'objet social:

L'association se donne comme finalité l'épanouissement des personnes, la promotion des familles et le développement de leur milieu de vie. Elle agit dans un esprit permanent d'ouverture et d'accueil à tous, notamment en intégrant toutes les générations.

Faisant appel à la participation, à la solidarité, à la responsabilité et à l'engagement des habitants, l'association entend promouvoir un environnement qui leur soit favorable.

L'association ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Le but essentiel de l'association est de rassembler les familles et les personnes vivant en milieu rural et d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

Elle peut à ce titre intervenir dans tous les domaines concourant à la promotion des familles et de chacun de leurs membres, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie, notamment ceux soumis à l'agrément des pouvoirs publics et semi-publics, et tout particulièrement concernant : l'action familiale et sociale (accueil et éveil du jeune enfant / soutien à la fonction parentale / intégration des familles / lutte contre l'exclusion/ la santé / l'éducation à la santé et la prévention) , les technologies de l'information et de la communication, la promotion de l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle.

L'association peut conduire toute réflexion ou action relative à la politique familiale, sociale et au développement rural.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

2. Description de la nature et du paramètre des activités ou missions sociales exercées:

Les principaux moyens d'action de l'association sont :

- o l'accueil, l'information, la communication, le conseil, l'accompagnement ,
- o les réalisations et manifestations visant au développement des solidarités, à l'entretien d'un climat familial et convivial, et à l'animation de la vie sociale ;
- o la gestion et/ou la promotion de tout service, activité ou équipement, privé ou public, dans tous les domaines définis à l'article 5 ;
- o l'expression de propositions et la représentation auprès des collectivités locales et des organismes publics, semi-publics ou privés ;
- o la réalisation d'actions immobilières liées à l'objet ;
- o l'étude, la contribution à l'élaboration et le soutien de mesures et réformes en faveur des familles, de chacun de leurs membres et du monde rural

3 Description des moyens mis en œuvre :

L'association a investi dans l'immobilier en 2019 afin d'acquérir un terrain de 13000 m2 sur lequel a été construit des locaux de 500m2 où se déploient depuis, la fin de sa construction en 2020, des services diversifiés et complémentaires dédiés aux parents de tout-petits nés et à naître vivant dans le sud rural de la Seine-et-Marne. Pour se faire l'association a réalisé un emprunt sur 15 ans pour compléter les subventions d'investissements octroyées par la CAF et la MSA. Ses locaux sont également le siège de l'association AFR Bassée depuis son ouverture en mars 2020.

Une équipe de professionnels de la petite enfance est salariée de l'association et constitue une moyenne de 10 ETP depuis 2020.

Devenue fin 2022, MAISON des 1000 PREMIERS JOURS suite au succès remporté par l'appel à projet de la région Ile de France, l'association est ainsi devenue un TIERS-LIEU connu et reconnu autant par les parents de tout-petits nés et à naître ainsi que par des partenaires tels que la MDS avec son service social et PMI ou d'autres associations d'insertions et de soutien aux publics fragiles en situations d'insertion comme de luttes contre les violences et pauvretés. L'association est impliquée également au niveau national en étant engagée comme ambassadeur du réseau LABELVIE pour la promotion des ECOLO-CRECHES en France et détenteur depuis l'été 2023, de 3 labels d'experts (en activités et jeux , en entretien et hygiène et jardin et biodiversité). Egalement ambassadeur de l'association originelle faisant suite au rapport national des 1000 premiers jours pour la création d'un village des 1000 premiers en construction sur tout le territoire national via la mise en place des maisons des 1000 premiers jours pour accompagner et soutenir la parentalité dès le plus jeune âge. Depuis septembre 2023, l'association propose aussi aux professionnels de la petite enfance et aux parents des formations sur mesure sous forme d'ateliers pratico-pratiques permettant de monter en compétences et du coaching parental.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	67 263		
Terrains	105 112		
Constructions sur sol propre	1 068 090		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 619		750
Installations générales agencements aménagements divers	17 051		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 849		750
TOTAL	1 207 721		1 500
TOTAL GENERAL	1 274 984		1 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			67 263	
Terrains			105 112	
Constructions sur sol propre			1 068 090	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 369	
Installations générales agencements aménagements divers			17 051	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		750	15 849	
TOTAL		750	1 208 471	
TOTAL GENERAL		750	1 275 734	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	9 773	3 365		13 138
Terrains	5 886	1 991		7 877
Constructions sur sol propre	155 079	53 405		208 484
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	619	566		1 185
Installations générales agencements aménagements divers	2 489	853		3 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 358	2 370		6 728
TOTAL	168 431	59 185		227 616
TOTAL GENERAL	178 204	62 550		240 754

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	3 365				
Terrains	1 991				
Constructions sur sol propre	53 405				
Instal.techniques matériel outillage indus.	566				
Instal.générales agenc.aménag.divers	853				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 370				
TOTAL	59 185				
TOTAL GENERAL	62 550				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	114 109				114 109
Report à nouveau	198 348	93 281		0	291 629
Excédent ou déficit de l'exercice	93 281				61 165-
Situation nette	405 738			61 165	344 572
Subventions d'investissement	298 287			17 493	280 794
TOTAL I	704 024	93 281		17 493	625 366

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	20 ans
Installations techniques	Linéaire	20 ans
Mobilier	Linéaire	5 et 10 ans
Matériel	Linéaire	3 ans
	Linéaire	
	Linéaire	

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	58 230
Total	58 230

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 885
Dettes fiscales et sociales	10 254
Total	17 139

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subventions CAF	203 286
Suventions MSA	5 056
Subventions Département de Seine et Marne	50 180
Subventions communes	23 200
Autres	93
Total	281 815

Valorisation des contributions volontaires

PRODUITS :

Bénévolat : 25 000 euros

CHARGES :

Personnel bénévole : 25 000 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		749 545
EmprUNT CA 997112€ hypothèque conventionnelle sur terrain pour une durée de 228 mois	684 245	
Privilège de preteur de deniers sur terrain	65 300	
Total (1)		749 545
Dont engagements assortis de sûretés réelles		749 545

Engagements reçus

Caution de la mairie de Bray sur Seine pour l'obtention du crédit CRCA de 997 112 €		697 978
Total		697 978